

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF

Compte rendu du conseil municipal

Du 30 novembre 2021

Etaient présents : PILLOUD Claude, JEUNET Mélanie, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, BOUILLET Christian, JARNO Pascal, MICHEL Jean-Paul, EPAILLY Stéphane, CRETIN Pascal, SEIBERT Ludovic, GRAPPE Bernadette, DURANTON Jacques, ARROYO Gema, BAUDURET Matthieu.

Absents excusés : DE JACQUELOT Rodolphe (pouvoir à Géraldine BULONE).

Secrétaire de séance : Claude PILLOUD

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Compte-rendu des commissions
 - Renouvellement de l'adhésion de la forêt communale à la certification PEFC
 - Rénovation salle polyvalente : attribution marché des fenêtres et portes.
 - Subventions à l'association des Pitchouns.
 - Délibérations financières :
 - ✓ Décisions modificatives : Budget Communal – Budget Assainissement.
 - ✓ Délibérations pour provision pour risque financier et pour risque exceptionnel.
 - ✓ Proposition d'augmentation de la taxe d'assainissement au 1^{er} janvier 2021
 - Classement en Voie Communale de la Rue des Roches.
 - Cimetière : modification du règlement et révision des tarifs des caveaux.
 - Questions diverses.

1/ Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2021 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention (JEUNET M absente).

2/ Compte-rendu des commissions :

- ✓ *La commission sociale* a reconduit pour cette année le colis aux personnes âgées, qui sera offert le dimanche 19 décembre à l'occasion de la buvette itinérante initiée par la *commission locale*, suivant les conditions sanitaires.
- ✓ *Communauté de communes La Grandvallièrè* :
 - La FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) a été adoptée, à compter de 2022.
 - Le vote de l'arrêt du PLUi prend un peu de retard mais devrait se faire cette fin d'année pour mise en enquête publique début 2022.
 - Le bâtiment de la boulangerie a été vendu par la CC à la SCI Rue des Rouliers.
- ✓ *Site de Trémontagne* : recherche toujours un vendeur de badges pour les vacances et le Week-End. Un arrêté municipal sera pris pour interdire les pistes aux chiens et piétons, pour lesquels une piste spéciale devrait être testée.
- ✓ *Syndicat de Gestion de Lac d'Illay* : Les actions menées cette été par les 2 communes vont dans le bon sens, même si les conditions météorologiques de cet été ont réduit l'affluence. Une différence persiste sur l'autorisation de canotage, qui devra être mise en cohérence pour l'été 2022.
- ✓ *Commission bois* : La révision du plan d'aménagement de la forêt communale est en cours.

3/ Adhésion à la certification PEFC :

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Le Maire rappelle que la commune adhère à cette certification depuis 2011 et qu'il s'agit simplement de renouveler cette certification de la gestion durable de la forêt communale.

Le coût est d'environ 670 € pour 5 ans, mais la certification permet de mieux vendre les bois, les scieurs ayant une quantité de bois à acheter dans les forêts PEFC pour avoir ce label.

Le Conseil Municipal renouvelle cette adhésion à l'unanimité.

4/ Rénovation de la salle des fêtes :

Les consultations des différentes entreprises ayant été faites cette fin d'été, la commission travaux a d'abord étudié plus spécialement le poste de remplacement des fenêtres et des portes. Le choix s'est fait sur la pose de menuiseries alu-bois et après rencontre avec l'entreprise La Lisière du bois, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité moins une abstention (EPAILLY S) le devis de 31 541 .25 € HT de cette entreprise. Le délai de livraison de celles-ci devrait être aux alentours de fin mars 2022. La commission doit maintenant travailler sur les autres postes : électricité, plâtrerie- peinture, etc.

5/ Subventions à l'association Les Pitchouns

Le CLSH est agréé CAF DEPUIS LE 01/09/2021, ce qui implique des tarifs, variables selon le revenu fiscal, allant de 0.80 €/ heure à 2.80 €/heure pour la période périscolaire.

Les effectifs sont en hausse, avec un bilan plutôt positif. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité une subvention de 5000 € pour cette fin d'année et décide qu'une convention entre la commune et l'association sera signée en 2022.

6/ Décisions financières.

- ✓ Vote à l'unanimité d'une *Décision Modificative du budget communal* permettant l'intégration de travaux SIEDEC terminés, équilibrée à 74 430 €.
- ✓ Vote à l'unanimité d'une *Décision Modificative du budget assainissement* permettant la prise en compte du marché de diagnostic assainissement, équilibrée à 46 000 €.
- ✓ Les crédits ayant été prévus lors du vote du budget, le Conseil décide de réaliser une *provision* de 20 000 € pour l'achat ultérieur du terrain CONUS à l'Etablissement Public foncier et une provision de 4 000 € pour créances irrécouvrables éventuelles.
- ✓ *Augmentation de la taxe d'assainissement* : considérant le diagnostic de l'assainissement à venir qui permettra de prévoir les travaux à réaliser en priorité et les tarifs actuels bas, le Conseil juge indispensable cette augmentation et fixe, à l'unanimité moins une abstention (SEIBERT L) les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - 0.80 € / m3 d'eau consommé
 - Abonnement : 50 € / an.

7/ Classement de la rue des roches :

Afin d'intégrer la voirie de la rue des roches au domaine public communal, le Conseil valide le lancement de la procédure.

8/ Dossier cimetière :

Suite à une demande d'un particulier, le Conseil Municipal valide que conformément au règlement du cimetière adopté en 2012, une case du columbarium ne peut être loué qu'au moment du décès. Il est décidé de travailler sur le terrain et en commission sur l'évolution futur du cimetière et sur les tarifs.

9/ Renouvellement de la ligne de trésorerie de 50 000 € :

Celle-ci étant échue le 14 décembre 2021, le Conseil Municipal accepte de la renouveler auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, dans les mêmes conditions qu'en 2020, soit au taux de €str +0.80 %.

10/ Questions diverses :

- ✓ Le Maire informe de l'embauche d'une personne pour assurer le déneigement des trottoirs le week-end et pendant les vacances de l'employé communal.
- ✓ Suite à une panne de fraise à neige, une nouvelle fraise plus facile à manier a été achetée.
- ✓ Courrier de M. EPAILLY Didier, sollicitant l'autorisation d'installer un Food Truck sur le parking du Pic de l'Aigle d'avril à octobre. Une rencontre lui sera proposée avant toute réponse.
- ✓ Le trou dans les Cotalets n'ayant toujours pas été rebouché, ce travail sera inscrit au planning de l'employé communal et fait dès que les conditions météorologiques seront favorables.
- ✓ Il est demandé une commission pour faire le point sur l'état des vestiaires et des WC du stade communal.